

LE TRAIT D'UNION DE LA FÉDÉRATION

La newsletter officielle des Services Publics CFE - CGC



SEPTEMBRE 2024
N° 29

Thème d'actualité et
activité fédérale du
mois d'octobre - 2

Les publications
officielles du mois
d'octobre 2024 - 3

QPC d'octobre - 6

ÉDITO par Stanislas GAUDON

LE PLF 2025 AU CHEVET DES SERVICES PUBLICS ?

Alors que devait s'engager un cycle de négociations pour moderniser et améliorer l'attractivité des services publics, le gouvernement profite du débat parlementaire du projet de loi de finances pour mettre en place le pire pour nos agents.

La fonction publique est malade : le thermomètre frise les 40 degrés et voici les médicaments sur un mauvais diagnostic que nous connaissons depuis bien longtemps :

- SUPPRESSION DE LA GIPA
- 3 JOURS DE CARENCE
- REMUNERATION A 90% PENDANT LA MALADIE
- 2 EME ANNEE BLANCHE POUR LE POUVOIR D'ACHAT
- PAS DE PERSPECTIVES DE CARRIERES
- AUCUNE DELEGATION INTERMINISTERIELLE DU LOGEMENT
- RESTRICTIONS DES MOYENS MINISTRIELS POUR LA FORMATION ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

C'EST DONC L'AUSTERITE ET UN TOUR DE PUBLIC BASHING QUI S'ORGANISE PAR VOIE MEDIATIQUE ;

IL N'EST PAS SÛR QUE LES AGENTS SORTENT INDEMNES DE L'OPERATION CHIRURGICALE !

Comme dans les hôpitaux, le raisonnement exclusivement comptable de la gestion des services publics ne peut que nous conduire dans l'impasse de la paupérisation des agents alors que nous sommes dans une grande filière humaine et protectrice.

C'est le système perdant/perdant qui se met en place pour les agents mais également pour les citoyens ; la facture sera gigantesque à l'arrivée !
Petit rappel : le sondage fonction publique de 2023 avait montré que les hommes et les femmes s'engageaient avant tout pour servir les autres.

JUSQU'A QUAND CETTE NOBLE MOTIVATION RESISTERA AUX APPRENTIS DOCTEURS DE BERCY ?





THÈME D'ACTUALITÉ :

Le projet de loi de finances a été publié. Nous vous remettons les liens :

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2025/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-0>

L'ACTIVITE FÉDÉRALE DU MOIS D'OCTOBRE :

- **1er octobre** : Assemblée général AFPA
- **02 octobre** : Invitation au CDR de l'Union Régionale Centre val de Loire
- **07 octobre** : rencontre bilatérale avec le nouveau ministre de la fonction publique, Guillaume KASBARIAN
- **9 et 10 octobre** : congrès fédération assurances CFE CGC
- **14 octobre** : Audition Assemblée Nationale sur les CNAL
- **16 octobre** : CODIR Fédération
- **17 octobre** : groupe de travail sur les revendications fédérales
- **22 octobre** : réunion de travail syndicats de l'hospitalière avec la fédération de la sante du privé
- **23 octobre** : réunion de travail stratégique avec CGC Culture
- **27 octobre** : Rencontre téléphonique Stanislas GAUDON / Ministre de la fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique
- **30 octobre** : Invitation CDR Bourgogne Franche Comte
- **31 octobre** : Visio avec les Présidents des OS de la Fédération suite aux annonces gouvernementales PLF 2025



LES PUBLICATIONS OFFICIELLES (LOIS ET DECRETS) ESSENTIELLES SUR OCTOBRE 2024

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- Arrêté du 25 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur occupant certains postes relevant de la gendarmerie nationale - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Arrêté du 25 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur occupant certains postes relevant de la gendarmerie nationale - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Arrêté du 25 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2019 fixant par groupes la liste des emplois de la gendarmerie nationale ouvrant droit à l'attribution de l'indemnité spécifique de haute responsabilité - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décision du 25 septembre 2024 fixant pour la gendarmerie nationale la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et le montant de la nouvelle bonification indiciaire attribué à chacun d'eux - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Arrêté du 26 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2018 fixant la liste et la localisation des emplois à forte responsabilité bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire et des emplois de conseiller d'administration au sein des services du ministère de l'intérieur - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Arrêté du 1er octobre 2024 modifiant l'arrêté du 20 janvier 2022 fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère de l'intérieur - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Arrêté du 3 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2022 fixant les équivalences entre les emplois dans les services d'incendie et de secours et les emplois occupés par les sapeurs-pompier professionnels dans les services de l'Etat et de ses établissements publics - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Arrêté du 3 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 5 janvier 2011 relatif aux missions et à l'organisation des services composant la force d'intervention de la police nationale et portant dispositions sur l'affectation et l'aptitude professionnelle de leurs agents - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Arrêté du 28 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 2 juin 2020 fixant la liste des postes difficiles au titre du décret n° 2013-1144 du 11 décembre 2013 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de commandement de la police nationale - Légifrance



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS

→ Décret n° 2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière - Légifrance

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

→ Décret n° 2024-896 du 4 octobre 2024 modifiant le décret n° 2018-1319 du 28 décembre 2018 portant création d'une prime de fidélisation attribuée à certains personnels relevant de l'administration pénitentiaire - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

→ Arrêté du 4 octobre 2024 portant modification des dispositions liées à la prime de fidélisation et aux concours nationaux à affectation locale de recrutement dans le grade de surveillant pénitentiaire - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

→ Décret n° 2024-940 du 16 octobre 2024 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ainsi qu'aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale - Légifrance

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

→ Arrêté du 14 octobre 2024 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger - Légifrance

→ Arrêté du 14 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger - Légifrance

→ Arrêté du 18 octobre 2024 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger - Légifrance



**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

→ Arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 17 mai 2024 portant nomination au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES**

→ Arrêté du 24 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

→ Arrêté du 24 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

→ Arrêté du 26 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2022 pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

QPC CONSEIL CONSTITUTIONNEL D'OCTOBRE :

→ Décision n° 2024-1105 QPC du 4 octobre 2024 - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Elle est relative à la conformité aux droits et libertés que la Constitution garantit du troisième alinéa de l'article 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article L. 532-4 du code général de la fonction publique, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

« Dès lors, en ne prévoyant pas que le fonctionnaire à l'encontre duquel une procédure disciplinaire est engagée doit être informé de son droit de se taire, les dispositions contestées méconnaissent les exigences de l'article 9 de la Déclaration de 1789. Par conséquent, et sans qu'il soit besoin de se prononcer sur les autres griefs, elles doivent être déclarées contraires à la Constitution. »

La deuxième phrase du troisième alinéa de l'article 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, et le deuxième alinéa de l'article L. 532-4 du code général de la fonction publique, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, sont contraires à la Constitution.



*Ensemble, en 2024, continuons
à être acteurs de notre avenir !*